

Image not found or type unknown



15 cdd en 4 ans est-ce légal?

Par **malofred**, le **20/03/2008** à **12:43**

Bonjour,
Je suis en contrat à l'Université de Pau depuis 4 ans. J'ai signé environ une quinzaine de contrat et toujours pas d'embauche en vue.
Quels sont mes droits?
Ont-ils le droit?
Merci pour votre aide